



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-40**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 19 DEC. 2025
ID : 062-216209080-20251216-40_2025-DE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 04 décembre 2025
Date d'affichage : Le 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/18

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne son pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/18

Absent :

0/18

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

Modification du tableau du conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Fabienne PRIMA, adjointe au Maire, a transmis à M le Préfet sa volonté de démissionner. M le Préfet a accepté. La démission de Fabienne PRIMA devient définitive et irrévocabile en date du 20 octobre 2025 (art. L2122-15 du code général des collectivités territoriales).

L'adjointe peut ne pas être remplacée, le Maire reprend alors ses délégations.

Il convient donc de procéder à la modification du tableau municipal qui sera mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvé
du conseil municipal.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 16/12/2025

Le Maire,



Jean-Michel LIGREMONTE

Certifié et rendu exécutoire le :

19 DEC. 2025



